

**Commune de Gingsheim**

---°---

Travaux d'aménagement pour la lutte contre  
les coulées d'eaux boueuses

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION N°3  
du 12 mars 2012**

**Affaire 4 63 1038**

Marché n°		Notifié le :	21 septembre 2011
Délai	4 semaines	Lieu	Sur site

**Maître d'ouvrage – Commune de Gingsheim**

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. GROSS	06 14 88 09 90 / <a href="mailto:mairie.gingsheim@payszorn.com">mairie.gingsheim@payszorn.com</a>	X	X
M. SIEFERT			

**Maître d'œuvre – ARTELIA**

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. HOPPÉ	03 88 56 93 81 / 03 88 56 90 20 / <a href="mailto:marc.hoppe@arteliagroup.com">marc.hoppe@arteliagroup.com</a>	X	X

**Entreprise – EUROVIA Schweighouse/Moder**

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. ARELLANO	06 21 22 76 32 / <a href="mailto:claud.arellano@eurovia.com">claud.arellano@eurovia.com</a>		X
M. CAVALLI	06 13 30 96 87	X	X

Annexes	-
---------	---

**NOTIFICATION :**

Ordre de Service	Date de notification OS n°1	Ordre des travaux	Délai	Fin contractuelle des travaux
<b>OS n°1</b>	1/02/2012	Démarrage le 01/02/12	4 semaines	1/03/2012
<b>OS n°2</b>	17/02/2012	Suspension le 15/02/2012		<i>Intempéries : 17 jours</i>
<b>OS n°3</b>	5/03/2012	Reprise le 05/03/2012	9 jours	16/03/2012

	ACTION
<p><b>COMMENTAIRE SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT</b> RAS</p>	
<p><b>1. SUJETS ADMINISTRATIFS</b> ARTELIA a notifié par OS n°1 le démarrage des travaux le 1<sup>er</sup> février 2012.</p>	
<p><b>2. ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER</b></p> <p><b>2.1. Installation de chantier</b> Fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'agrément des matériaux : béton ;</li> <li>• Justificatifs pour les jours d'intempéries posés par EUROVIA.</li> </ul> <p><i>Des demandes d'agréments ont été proposées par EUROVIA au maître d'œuvre. Le MOE souhaite que soit jointe une fiche descriptive des éléments à agréments (caractéristiques similaires au CCTP).</i></p> <p><b>2.2. Hygiène et sécurité / circulation</b> L'entreprise prendra ses dispositions pour la signalisation du chantier et la protection de des sorties vers la départementale et les accès au chantier vis-à-vis du public.</p>	<p><b>EUROVIA</b></p> <p><b>EUROVIA</b></p>
<p><b>3. SUIVI DU CHANTIER</b></p> <p><b>3.1. Avancement des travaux</b></p> <p>➤ <b>Travaux bassin de rétention (tranche ferme)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite à une visite inopinée du maître d'œuvre vendredi 9 mars 2012, le maître d'œuvre a souhaité des précisions quant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>o l'épaisseur de la couche d'enrochement réalisée sur les différentes parties de l'ouvrage (descentes d'eau et protection du talus) ;</li> <li>o la mise en œuvre du géotextile de transition. A-t-il bien été effectué sous les enrochements des descentes d'eau ? ;</li> <li>o la réalisation d'un sabot en enrochement au pied des talus protégés et des descentes d'eau afin d'éviter tout glissement des ouvrages ;</li> <li>o la pose d'une buse de diamètre 800mm alors qu'il était décidé de poser une buse de diamètre 600mm.</li> </ul> </li> <li>- L'entreprise assure le maître d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>o qu'une épaisseur de pierres de 50 cm en bicouche a été mise en œuvre sur l'ensemble des zones enrochées (descentes d'eau et protection du talus) ;</li> <li>o l'entreprise a omis de poser du géotextile sous les enrochements des descentes d'eau. Elle effectuera la pose du géotextile lors des prochaines poses d'enrochement. L'entreprise assure que l'épaisseur de la couche d'enrochements et sa mise en œuvre résisteront à la stabilité des enrochements vis-à-vis des écoulements sur ces deux descentes d'eau ;</li> <li>o l'entreprise assure au maître d'œuvre qu'un sabot permettant l'accroche en pied de talus des enrochements de protection a été installé. Il n'est pas visible car recouvert par la terre végétale. Une vérification sera faite par le maître d'œuvre d'ici la prochaine réunion de chantier ;</li> <li>o concernant la pose d'une canalisation de diamètre 800mm, l'entreprise avait en stock des buses de 800mm. Le prix, fixé pour la buse de 600mm initialement</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>ARTELIA</b></p> <p><b>EUROVIA</b></p>

prévue, reste inchangé.

- Dans le cadre des travaux de piste d'accès au bassin, il est prévu au Marché une épaisseur de 15cm. L'entreprise suggère une épaisseur de 40 cm, épaisseur plus réaliste pour le roulement d'engins afin d'entretenir le bassin. Le maître d'ouvrage valide la suggestion de l'entreprise ;
- L'entreprise suggère de ne pas poser de tête de pont à la sortie de la buse DN 600mm. Des enrochements liaisonnés permettront de protéger les talus vis-à-vis de l'affouillement des arrivées d'eaux venant de la buse et de la fosse de dissipation du déversoir ;
- Pour la mise en œuvre de la surverse, l'entreprise propose des enrochements en grès des Vosges de la « Carrière Loegel Rothbach » (carrière locale). Ce type d'enrochements n'est pas conforme au Marché, notamment sur les critères de résistance à la compression, de masse volumique et de gélivité. Le maître d'œuvre préconise des enrochements en roche saine non fracturée et non gélive. Après plusieurs échanges, l'entreprise souligne que ce type d'enrochements est principalement utilisé sur leurs chantiers ainsi que sur les chantiers similaires qu'EUROVIA a eu l'occasion de réaliser. Aucun retour d'expérience n'est revenu non-concluant vis-à-vis de la pose de ce type de roche. L'entreprise garantit la qualité du travail qui sera réalisé. La mise en œuvre sera la suivante :
  - o pose d'un géotextile de transition ;
  - o pose d'une première couche d'enrochement ;
  - o percolation totale des interstices par du béton ;
  - o pose d'une nouvelle couche d'enrochement jusqu'à la cote projet de la surverse ;
  - o comblement des interstices par du béton et peaufinement de la crête de la surverse.

La surverse ressemblera à une carapace de béton composée de pierres. Ce procédé sera exécuté par l'entreprise et n'engendrera pas de surcoût ;

- de manière générale, pour toutes les parties en enrochements, le choix de matériaux de l'entreprise est toléré sous réserve d'un engagement tacite de l'entreprise, d'assurer pendant une période minimale de 10 ans, toute reprise de dégradation d'origine climatique.
- Pour gérer le débit de fuite du bassin et apporter une plus-value à l'ouvrage, l'entreprise propose de poser une vanne murale de diamètre 600mm fixée sur la tête de pont de diamètre 800mm à la place d'une plaque en inox d'ouverture 0.30m<sup>2</sup> défini dans le Marché. Cette proposition n'engendre pas de surcoût. Le client accepte la proposition de l'entreprise ;
- L'entreprise effectuera un enherbement des talus par projection hydraulique. Cette tâche sera effectuée par un sous-traitant et n'aura pas lieu avant que les conditions ne soient plus douces (températures nocturnes >+5°C). Le maître d'œuvre rappelle à l'entreprise l'obligation de soumettre un acte de sous-traitance (DC4) au maître d'ouvrage pour validation avant l'arrivée du sous-traitant sur le chantier.

➤ **Travaux de création d'un passage à gué (tranche conditionnelle n°3)**

Un passage à gué, en revêtement béton, doit être exécuté sur le chemin d'exploitation. La dépression sera d'environ 40 cm par rapport à la cote actuel du chemin et l'implantation du centre du passage à gué a été marquée sur site. La longueur de la dépression a été actée à 20 mètres de long. Les raccords seront les plus faibles possible (pente ≤5%). Initialement prévu en béton, l'entreprise propose un revêtement en enrobé. Ce choix se justifie par des raisons pratiques : en pleine période de redoux et de labour, ce chemin d'exploitation permet l'accès d'engins agricoles vers des cultures. Le séchage dure :

- au minimum 2 semaines pour la pose d'un revêtement béton ;
- environ 24h pour la pose d'un revêtement en bitume.

EUROVIA

EUROVIA

EUROVIA

EUROVIA

EUROVIA

Le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage accepte la proposition de l'entreprise sans surcoût par rapport aux travaux initialement prévus.

**Ce changement de procédure implique que l'entreprise fournisse une demande d'agrément de cette nouvelle solution (document d'EXE et note de calcul de la structure de la chaussée).**

Ce passage à gué sera accompagné d'une descente d'eau en enrochements liés vers le fossé conformément aux prescriptions du Marché (en bicouche d'enrochement sur un géotextile de transition).

**EUROVIA**

#### **4. DIVERS**

Transmission des demandes d'agrément :

- du géotextile de transition ;
- de la canalisation diamètre 800mm.

En cours de validation par le maître d'œuvre.

**ARTELIA**

**Nota 1 :** Prière, aux différents destinataires, de signaler à chaque réunion s'ils n'ont pas reçu le compte-rendu de la réunion précédente.

**Nota 2 :** Sauf contestation par fax/lettre à ARTELIA, dans un délai de 8 jours après réception, les termes du présent compte-rendu seront considérés comme lus et approuvés par chaque destinataire participant à l'opération.

**Prochaine réunion de chantier : lundi 19 mars 2012 à 11h sur site.**